

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

OBJET DU PROJET DE CONTRAT :

Mission complète de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la Maison des femmes et de réhabilitations du Complexe sportif du 24 novembre, du Centre culturel et de la Maison des jeunes à Boma en République démocratique du Congo

REPRÉSENTANT LÉGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Jérémie PELLET, Directeur général d'EXPERTISE FRANCE

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

30/09/2025 à 17h00 (HEURE DE PARIS)

SOMMAIRE

1.	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1.	Objet de la consultation.....	3
1.2.	Forme et procédure de consultation	3
1.3.	Réalisation de prestations similaires	3
1.4.	Décomposition de la consultation	3
1.5.	Calendrier de la prestation.....	4
2.	CONDITIONS de LA CONSULTATION	4
2.1.	Délai de validité des offres.....	4
2.2.	Forme juridique du groupement.....	4
2.3.	Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives.....	5
3.	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	6
3.1.	Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2.	Mode de règlement, monnaie.....	6
4.	CONTENU DU DOSSIER de la consultation	6
4.1.	Composition du dossier de consultation.....	6
4.2.	Modification du dossier de consultation	7
5.	VISITE DU SITE AVANT LE DEBUT DES ETUDES	7
6.	PRESENTATION des CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
6.1.	Pièces constitutives de la candidature	7
6.2.	Pièces constitutives de l'offre	8
7.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	10
7.1.	Transmission électronique.....	10
7.2.	Transmission sous support papier	11
8.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	11
8.1.	Ouverture des plis	11
8.2.	Examen des candidatures	12
8.3.	Critères de jugement des offres.....	12
	<i>Critère 1 : Valeur technique</i>	14
	<i>Critère 2 : Prix des prestations</i>	14
8.4.	Négociations éventuelles.....	Erreur ! Signet non défini.
9.	TRAITEMENT DES DONNES A CARACTERE PERSONNEL	14
10.	AUTRES RENSEIGNEMENTS	16
11.	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	16

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation

Le présent règlement régit la consultation en vue de la désignation d'un bureau d'études techniques pour :
« Une mission complète de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la Maison des femmes et de réhabilitations du Complexe sportif du 24 novembre, du Centre culturel et de la Maison des jeunes »

L'étendue des besoins à couvrir est décrite dans le Cahier des charges.

Le montant de l'enveloppe budgétaire estimative non contractuelle consacrée à la mission de maîtrise d'œuvre est de 552 890 USD HT (475 000 € HT).

1.2. Forme et procédure de consultation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R.2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché à prix mixte (prix unitaires et prix forfaitaires) en application des dispositions de l'article R.2112-6 du Code de la Commande Publique.

1.3. Réalisation de prestations similaires

La réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire dans le cadre du présent marché pourra donner lieu à la conclusion d'un nouveau marché sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.

Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois (03) ans suivant la notification du présent marché.

1.4. Décomposition de la consultation

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-11 et R. 2113-3 du Code de la Commande Publique, la présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement, ni géographique, ni technique.

En outre, l'objet du marché présente des prestations fortement dépendantes et liées avec des interfaces importantes telles que la dévolution en lots séparés rendrait techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Il n'y a pas d'allotissement du marché afin notamment :

- De limiter les interfaces et le partage de responsabilité qui en découlent ;
- De garantir la cohérence de la réalisation et la pérennité des prestations ;

1.5. Calendrier de la prestation

<u>ECHEANCE</u>	<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>
1. Date limite pour adresser une demande d'éclaircissement au pouvoir adjudicateur	15/09/2025	
2. Date limite pour la fourniture d'éclaircissements par le pouvoir adjudicateur	23/09/2025	
3. Date limite de réception des offres	30/09/2025	17 H (Heure de Paris)
4. Signature et notification du marché	05/01/2026	

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2. Forme juridique du groupement

Le candidat peut répondre, soit sous la forme d'un contractant unique regroupant toutes les compétences nécessaires, soit sous la forme de membre d'un seul groupement. Il ne peut donc cumuler les deux qualités.

Dans l'hypothèse d'un groupement, un même candidat, qu'il soit mandataire ou cotraitant, ne peut faire partie que d'un seul groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats uniques et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est le groupement conjoint avec mandataire solidaire. Un interlocuteur unique sera désigné parmi les membres du groupement. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'exposé ci-avant.

Par ailleurs, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières.

L'appréciation des capacités du groupement est globale.

2.3. Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.3.1 Variantes

Les variantes **libres** sont **autorisées**, à condition que le soumissionnaire **présente obligatoirement une offre de base conforme** au cahier des charges.

Toute variante proposée devra présenter **un intérêt technique ou financier démontré**, en lien direct avec les objectifs du marché. Elle devra être clairement identifiée comme telle dans l'offre et accompagnée d'un mémoire justificatif permettant d'en apprécier la valeur ajoutée.

L'acheteur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une variante, **sans obligation de motivation**.

Les variantes seront évaluées sur les mêmes critères de notation que l'offre de base.

Une variante est **imposée** concernant la Mission 10 (se référer au Cahier des charges) :

Le soumissionnaire devra proposer une organisation du suivi travaux qu'il juge plus pertinente ou efficace, sous réserve :

- De remplir intégralement les H/J proposés pour chaque profil dans une version alternative du BPU ;
- De justifier cette variante dans une note explicative jointe à son offre ;
- Et de s'engager contractuellement sur cette organisation si elle est retenue.

La variante, moins-disante ou non, devra notamment préciser le nombre de contrôleurs terrain mobilisés, les hypothèses de mutualisation ou de séquençage des interventions, et démontrer que la qualité du contrôle et la conformité des prestations seront maintenues.

En l'absence de proposition alternative dûment remplie et justifiée, l'analyse des offres se fera exclusivement sur la base des quantités H/J indicatives fournies dans le BPU de référence.

2.3.2 Prestations Supplémentaires Eventuelles

Les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) prévues dans ce marché **sont obligatoires** et concernent la mission 12 présente dans le Cahier des charges :

Dans le cadre du plan de formation défini pour les modalités de gestion, des compétences et du personnel, le prestataire développera et mettra en place des sessions de formation visant à renforcer les capacités des organisations et les compétences du personnel du comité de gestion des infrastructures.

L'accompagnement des institutions et le coaching individuel seront des outils privilégiés pour garantir la qualité et la bonne utilisation de ces actions de formation.

Les informations sont reprises au point 5.12 du Cahier des charges (Mission 12 : Missions de formation / coaching).

3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché est conclu à compter de sa date de notification et reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de la garantie de parfait achèvement, soit un an à compter de la date de réception des travaux.

Le délai global d'exécution est fixé à vingt-deux (22) mois dont dix (10) mois d'études et douze (12) mois estimatif de travaux.

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par l'ordre de service.

3.2. Mode de règlement, monnaie

Le mode de règlement est le virement après mandatement à 30 jours maximum à compter de la réception de la facture en bonne et due forme. L'unité monétaire pour l'exécution du marché est le dollar USD.

Ainsi, les entreprises libelleront leurs offres en dollars USD.

4. CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

4.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent Règlement de la consultation (R.C.) ;
- Annexe 1 au RC Tableau des experts ;
- Le projet de contrat (conditions particulières) ;
- Le Cahier des charges ;
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) ;
- Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) / le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- Le Formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le Questionnaire évaluation sûreté ;
- Le Guide utilisation PLACE pour les entreprises (Annexe 2 au RC) ;

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du dossier de consultation sur support physique électronique n'est autorisée.

4.2. Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard six (06) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le candidat est invité à signaler les éventuelles anomalies, imprécisions, erreurs ou contradictions qu'il pourrait déceler dans le dossier de consultation, pour qu'elles puissent être rectifiées avant la clôture de la consultation.

Pour ce faire, les signalements sont à envoyer via le bouton « poser une question » sur le lien de la consultation du site PLACE.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de modifier ou non le DCE en conséquence.

5. VISITE DU SITE AVANT LE DEBUT DES ETUDES

Une visite du site est conseillée au plus tard six (06) jours avant la date limite de remise des offres.

A cette fin, les candidats devront s'adresser aux personnes ci-dessous désignées afin d'organiser la visite :

- Fabian PRODHOMME : fabian.prodhomme@expertisefrance.fr
- Gulain AMANI MUSHIZI : gulain.amani-mushizi@expertisefrance.fr

La visite a pour objet de donner aux candidats une parfaite connaissance du site avant la remise de l'offre. Toutefois, ces visites sont susceptibles de susciter de nouvelles questions. Il appartient aux candidats de poser les questions qui leur paraissent nécessaires au représentant du pouvoir adjudicateur par écrit, par le biais de PLACE exclusivement. Il ne sera répondu à aucune question oralement. Les candidats ne pourront se prévaloir d'aucune réponse orale.

6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en DOLLAR USD. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1. Pièces constitutives de la candidature

Les soumissionnaires remettent un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après. Les documents demandés doivent être signés par le soumissionnaire, le mandataire du groupement momentané d'entreprises ou chacun des membres de ce même groupement.

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

- Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre de commerce,
- Attestation de paiement des cotisations CNSS ou équivalent,
- Attestation de paiement des impôts,
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers (fourni),
- Le Questionnaire évaluation sûreté joint à compléter,

- Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire),
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois (03) derniers exercices disponibles en fonction de la date de la création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique (dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles). **Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen au cours des trois (03) dernières années supérieur ou égal à 300 000 € HTVA (comprenant des activités directement liées aux services).** Le montant du chiffre d'affaires est attendu réparti entre les membres du groupement, à condition que le Bureau d'études chef de file représente au moins 50 % de ce montant.
- Une présentation d'une liste d'au moins quatre (04) références d'études similaires en volume et en technicité exécutés **au cours des cinq (05) dernières années**, assortie d'attestations de bonne exécution du client. Les éléments de preuve relatifs à des études exécutées il y a plus de cinq (05) ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution de ces études et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Le soumissionnaire joindra à son offre les attestations de bonne exécution de quatre (04) prestations de conception, de mise en œuvre et de suivi technique de projets d'infrastructures, similaires au présent marché, exécutées au cours des trois (03) dernières années, chacune d'un montant s'élevant au **minimum à 200 000 € HTVA, dont minimum deux de valeur > 100 000 € en République Démocratique du Congo.**
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement datant de ces trois (03) dernières années.

Remarque : Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le maître d'ouvrage délégué, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le maître d'ouvrage délégué.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (article R. 2142-4 du Code de la Commande Publique).

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et des renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

6.2. Pièces constitutives de l'offre

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Le **projet de contrat** dûment renseigné, daté et signé et en annexe :
 - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
 - Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)/ Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- **L'annexe 1** au RC « Tableau des experts » dûment renseigné ;

- Un **Mémoire technique comprenant les éléments obligatoires suivants** :

- Le soumissionnaire présentera, en plus de la compréhension du Cahier des charges, sa stratégie d'organisation et sa démarche méthodologique en incluant les outils spécifiques en rapport avec les différents principes et tâches décrites dans le présent Cahier des charges ;
- En dehors des compétences individuelles des experts qui seront examinées à titre de critère de sélection, il est demandé au Bureau d'études de démontrer son expertise et ses références en tant que société de conseil dans le domaine des infrastructures et en particulier ses expériences à l'international. Un document de dix (10) pages maximum, au format A4, recto verso sera présenté à cet effet, décrivant les atouts du Bureau d'études seul ou en groupe-ment
Cette présentation (portfolio de moins de 5 ans) sera agrémentée de références pertinentes en construction neuve et en réhabilitation certifiant la capacité à réaliser les études spécifiques de ce Cahier des charges (indiquer le lieu, le montant des travaux, le délai d'exécution, la date de livraison des ouvrages. A présenter de façon distincte conformément au Cahier des charges pour les phases « études » et « chantier »).
- Le soumissionnaire devra présenter un calendrier prévisionnel d'exécution des études techniques, comprenant :
 - Une organisation générale du travail, mission par mission ;
 - Une décomposition temporelle précise : durée estimative de chaque phase (études, validation, exécution, réception, etc.) ;
 - Une proposition de déploiement opérationnel des équipes (calendrier d'intervention, chevauchements éventuels, articulations entre phases) ;
 - L'identification des jalons clés, délais de validation, rendus intermédiaires, points de coordination avec la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
 - Un diagramme de Gantt ou tout autre outil graphique illustrant la cohérence du déroulement des prestations ;
 - Une prise en compte des contraintes logistiques, climatiques, administratives et calendaires locales, notamment en lien avec la saisonnalité ou les contraintes propres aux autorités congolaises.
- Un descriptif des moyens matériels, techniques et locaux en détaillant la localisation de ces éléments et en apportant les pièces justificatives du patrimoine (facture, bail, etc.) ;
- Le programme de travail et le calendrier prévisionnel pour les études techniques ;
- La composition de l'équipe d'experts dédiée au projet avec CV à jour du personnel clé (au maximum 3 pages par expert). Le CV des experts proposés devra être fournis pour les experts principaux accompagnés d'une déclaration de disponibilité. Il suivra le modèle type Europass suivant : <https://europa.eu/europass/fr> ;

Pour chaque membre, différencier et préciser :

- Les types de contrat : permanent ou intérimaire ;
- Les expériences / réalisations antérieures ;
- La copie des diplômes certifiées ;
- Les détails de leur distribution aux diverses étapes du projet ;
- Pour études et / ou suivi de chantier.

La structure des profils techniques est intangible : aucun ajout, suppression ni modification de profil ne sera autorisé, que ce soit lors de la remise des offres, en phase d'analyse, ou en cours d'exécution. Toutes les fonctions nécessaires à la mission, y compris les fonctions secondaires ou transverses (ex. : coordination, environnement, reporting, appui au maître d'ouvrage délégué, etc.), devront impérativement être intégrées dans les profils proposés. Le soumissionnaire devra démontrer la capacité de l'équipe à assurer l'ensemble des prestations attendues dans ce cadre contraint.

- Le soumissionnaire devra présenter un descriptif de la méthodologie à mettre en place lors des formations (Mission 12, se référer au Cahier des charges) ;
- Des commentaires éventuels sur le Cahier des charges ;

Remarques : Concision et clarté sont essentielles pour la lisibilité du mémoire technique.

- **Liste des collaborations récentes réalisées au cours des quatre (04) dernières années, en mettant l'accent sur la complémentarité des expériences et des expertises.**

Les soumissionnaires sont vivement encouragés à répondre à cet appel d'offres sous la forme d'un consortium. Ce consortium peut être constitué de l'une des manières suivantes :

- Un bureau d'études international disposant d'une représentation en RDC ;
- Un bureau d'études international associé à un ou plusieurs bureaux d'études établis en RDC ;
- Un bureau d'études basé en RDC peut également soumissionner, à condition qu'il collabore régulièrement avec des partenaires internationaux et qu'il soit en mesure de mobiliser une expertise diversifiée ;

Le bureau d'études ou le consortium démontrera cette capacité en joignant à l'offre une liste des collaborations récentes réalisées au cours des quatre (04) dernières années, en mettant l'accent sur la complémentarité des expériences et des expertises ;

7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1. Transmission électronique

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

[Dans la rubrique "Recherche d'une procédure restreinte" en bas de la page, ils devront renseigner les champs demandés à l'aide des informations suivantes :

- **Entité publique : Opérateurs de l'Etat**

- **Entité d'achat : OPERATEURS / EF - EXPERTISE FRANCE**

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les soumissionnaires y trouveront notamment un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 01 76 64 74 07 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, Libre Office ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

7.2. Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.

Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La sélection des candidatures est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes.

8.1. Ouverture des plis

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites de réception des offres annoncées dans l'avis d'appel public à la concurrence et sur la page de garde du présent document.

8.2. Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées à l'article 5 du présent règlement de consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des renseignements et documents en vigueur détenus par le pouvoir adjudicateur, pour évaluer la situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Conformément à l'article R.2144-3 du Code de la Commande Publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du présent marché public.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

8.3. Critères de jugement des offres

La procédure de sélection des offres est effectuée par le Comité d'évaluation d'Expertise France dans les conditions prévues aux articles R.2151-6 et suivants du Code de la commande publique ainsi que les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, si le pouvoir adjudicateur constate un motif d'irrégularité de l'offre, elle peut solliciter les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié qui sera précisé dans l'invitation, à condition que ces dernières ne soient pas anormalement basses.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de mettre en œuvre ou non cette disposition. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, le contrat-cadre sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères cités ci-dessous :

Les offres des candidats présentant des capacités suffisantes sont analysées au regard des critères de jugement des offres suivants :

Critères		Pondération
Critère N°1	Valeur technique	70
	<p style="text-align: center;">METHODOLOGIE ET PLAN D’ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension du Cahier des charges : analyse des objectifs, enjeux et contraintes du projet ; 5 points • Approche méthodologique : stratégie proposée pour atteindre les résultats attendus ; 8 points • Planification et calendrier : cohérence du planning proposé avec les ressources et les délais ; 7 points 	20
	<p style="text-align: center;">CHRONOGRAMME</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévisionnel d’exécution des études techniques 	10
	<p style="text-align: center;">MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience du bureau d’études appréciée au regard des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Références de maîtrise d’œuvre sociale dans des projets similaires (infrastructures, contexte local, etc.) ; 9 points - Capacité institutionnelle et organisationnelle : structure, ressources humaines et matérielles disponibles pour la mission ; 6 points - Références vérifiables : projets antérieurs achevés avec succès et accompagné d’une attestation de bonne exécution ; 6 points - Les moyens matériels, techniques et locaux proposés conformément au Cahier des charges ; 4 points 25 points • Expérience des experts appréciée au regard de leurs qualifications : <ul style="list-style-type: none"> - Les CV à jour devront être accompagnés des copies des diplômes exigées certifiés conformes ; 5 points - Les soumissionnaires devront préciser les types de contrat auxquels ils ont travaillé dans des missions similaires, leurs expériences professionnelles, le nombre d’années ; 7 points - Expérience préalable dans la région ou le pays concerné ; 3 points 15 points 	40
Critère N°2	Prix	30
TOTAL		100

Critère 1 : Valeur technique

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une **note technique (NT sur 70 points maximum)** par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Critère 2 : Prix des prestations

Le critère « prix » sera apprécié au vu des montants indiqués dans le DPGF et dans le DQE/BPU.

La cote du prix pour l'offre x est calculée comme suit :

La meilleure **note financière (NF sur 30 points maximum)** est attribuée à l'offre la moins-disante (prix forfaitaire total le plus bas). Les autres offres reçoivent une note proportionnelle calculée selon la formule suivante :

Note prix Offre X = (Prix le plus bas / Prix Offre X) × 30

9. TRAITEMENT DES DONNES A CARACTERE PERSONNEL ...

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats/soumissionnaires sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées en utilisant les services de la Plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du contrat sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Pour les traitements réalisés avec les services de la PLACE, le ministère de l'Action et des comptes publics – la Direction des Achats de l'Etat et Expertise France, autorité contractante, sont co-responsables du traitement des données à caractère personnel.

Pour les traitements réalisés en dehors des services de la PLACE, Expertise France, autorité contractante, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

➤ **Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :**

Pour la plateforme PLACE :

Le ministère de l'Action et des comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représentée par le Directeur des achats de l'État

Responsable de traitement opérationnel :

La Direction des achats de l'État représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Pour l'autorité contractante :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

➤ **Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :**

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation,
- La gestion et le suivi de l'attribution d'un marché public.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du présent contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

10. AUTRES RENSEIGNEMENTS

La demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via la Plateforme des Achats de l'État au plus tard 15 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Expertise France s'engage à fournir une réponse au plus tard 8 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Si une question est posée par un candidat, les candidats reçoivent un courriel les invitant à prendre connaissance d'un ou de plusieurs élément (s) en réponse à la question posée par un candidat.

11. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr